



**ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC SEPT-ÎLES INC.**

**3309, Chemin du lac Sept-Iles
Saint-Raymond, QC. G3L 2S3**

Le défi constant d'assurer de prendre soin du lac, la lutte à l'introduction du myriophylle à épis au lac Sept-Îles et la volonté de l'APLSI d'assurer la sécurité et la quiétude de ses membres ont incité votre Association à mettre à jour l'ancien code d'éthique de l'APLSI adopté en 2009.

Ce code d'éthique avait été mis en place en 2009 à la suite des résultats de la consultation des résidents du lac qui révélaient que 85% des répondants étaient favorables à l'adoption éventuelle d'une réglementation pour encadrer le comportement des conducteurs de bateaux et s'assurer que tous les utilisateurs du plan d'eau pratiquent leurs activités respectives dans un contexte agréable et sécuritaire tout en protégeant la qualité du plan d'eau et de ses berges.

Le code d'éthique actualisé a toujours pour objectif de guider les gestes et les pratiques des membres de l'APLSI en tenant compte des meilleures façons de faire dans le domaine, et surtout des valeurs et des principes défendus par votre Association.

L'APLSI invite donc ses membres et tous les utilisateurs du plan d'eau à prendre connaissance du nouveau code d'éthique, à le diffuser et, bien entendu, à le respecter avec la conviction que ces petits gestes au quotidien sont très importants pour la protection du lac et de son milieu de vie.

Adopté par le Bureau de direction, le 14 juillet 2020
Entériné par l'Assemblée des membres le 8 août 2021

CODE D'ÉTHIQUE POUR LA PROTECTION DU LAC SEPT-ÎLES - 2020

Ce code d'éthique vise à contribuer à la sécurité nautique et à la quiétude du milieu de vie. Il est mis de l'avant en complément notamment du Guide de sécurité nautique de Transport Canada, de la Loi provinciale du Ministère de l'Environnement sur la protection des rives et des cours d'eau et la Loi sur les compétences municipales.

Principes directeurs :

- Tous les utilisateurs ont un droit égal de pratiquer leurs activités dans des conditions sécuritaires et agréables ;
- Le brassage artificiel de l'eau en zone peu profonde doit être limité afin de ne pas remettre en circulation le phosphore sédimenté au fond du lac;
- Les distances et limites suggérées visent la sécurité des autres bateaux, la diminution de l'énergie des vagues surdimensionnées sur les rives (bruit et érosion) et la diminution des remous de fond générés par la propulsion des hélices et des turbines;
- La lutte à l'introduction des espèces exotiques envahissantes, dont le Myriophylle à épis, oblige l'APLSI à voir à la mise en place de mesures de prévention à l'égard de ses rampes de mise à l'eau (pour les embarcations motorisées et non motorisées).

Recommandations :

1. Réduire la vitesse dans les 7 zones de vitesse restreinte (zones sensibles) identifiées par les bouées « *pas de vague* » et éviter d'y pratiquer les sports de tire (ski, wake, bouées tractables, etc.);
2. Réduire la vitesse à 10 km/heure à moins de 30 mètres des rives, excepté pour le ski nautique lorsque l'embarcation suit une trajectoire perpendiculaire à la rive, et éviter d'y faire des vagues et des bruits excessifs (moteur bruyant, musique, etc.);
3. Éloigner vous le plus possible à l'approche de nageurs et d'embarcations non motorisées (voilier, kayak, canot, chaloupe, pédalos, etc.) et éviter de leur faire des vagues;
4. Éviter les accélérations et les virages brusques, la navigation en cercles serrés et le saut des vagues derrière les embarcations;
5. Éviter le plus possible la pratique des activités nautiques motorisées et la vitesse élevée des embarcations après le coucher du soleil et avant 8 h00 le matin afin de contribuer à la quiétude des résidents et à la sécurité des embarcations non motorisées;
6. Éviter l'ancrage à moins de 100 mètres des rives face à une résidence et ne pas déverser des déchets organiques dans le lac;

7. Ajuster l'intensité des systèmes de sons de l'embarcation pour ne pas nuire à la quiétude des riverains;
8. Prendre connaissance de la carte du lac produite par l'APLSI où il est identifié la localisation des zones sensibles et les corridors pour les sports nautiques motorisés;
9. Suivre avec minutie et attention les recommandations du Guide de prévention de l'introduction du Myriophylle à épis dont celles concernant le nettoyage de l'embarcation, motorisée ou non, avant sa mise à l'eau;
(www.aplsi.com/documents_2019/Broch_Myrio_web.pdf)
10. Pour la protection des rives, les données scientifiques recommandent d'éviter de faire des grosses vagues avec votre embarcation à moins de 300 mètres de la rive et dans moins de 5 mètres de profondeur d'eau;
11. Pour une sécurité optimale, les données scientifiques recommandent de ne pas dépasser 40 embarcations motorisées en utilisation simultanée sur le lac;
12. Respecter le guide de sécurité nautique émis par Transports Canada.
(www.tc.gc.ca/media/documents/securemaritime/tp-511f.pdf)